

# Votre nouveau Conseil départemental de la Meuse



Jérôme DUMONT  
VERDUN 2  
Président

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après chaque élection cantonale, les Conseillers départementaux élisent parmi eux le Président du Conseil départemental à la majorité absolue. Jérôme DUMONT élu Président pour un mandat de 6 ans, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, est le chef de l'exécutif. À ce titre, il oriente et met en place les politiques du Département :

- Il préside et dirige les débats de l'assemblée départementale ;
- Il prépare et exécute les délibérations votées en assemblée départementale ;
- Il élabore et gère le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- Il dirige l'ensemble des services départementaux.

## LES VICE-PRÉSIDENTS

Parmi les 34 conseillers départementaux sont également choisis les Vice-Présidents. Au nombre de 10, ils reçoivent une délégation de compétence sur des thématiques particulières et secondent ainsi le Président dans l'exercice d'une partie de ses fonctions.



Hélène SIGOT-LEMOINE  
ANCERVILLE  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Éducation - Culture



Gérard ABBAS  
BAR-LE-DUC 2  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Finances - Administration générale et affaires du Département



Valérie WOITIER  
STENAY  
3<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Développement et accompagnement des territoires - Habitat - Mobilités - Tourisme



Serge NAHANT  
DIEUE-SUR-MEUSE  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Routes - Désenclavement - Aménagement foncier



Marie-Christine TONNER  
SAINT-MIHEL  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Enfance - Famille



Stéphane PERRIN  
STENAY  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
Insertion - Activité - Emploi - Économie sociale et solidaire



Isabelle PERIN  
LIGNY-EN-BARROIS  
7<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Jeunesse - Sports



Jean-Philippe VAUTRIN  
COMMERCY  
8<sup>e</sup> Vice-Président  
Environnement - Transition écologique - Agriculture - Forêt



Véronique PHILIPPE  
VERDUN 2  
9<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Autonomie



Julien DIDRY  
BELLEVILLE-SUR-MEUSE  
10<sup>e</sup> Vice-Président  
Numérique - Projets innovants et participation citoyenne

## LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Renouvelés lors des dernières élections cantonales du 20 et 27 juin 2021, les 34 Conseillers départementaux (dont le Président et les Vice-Présidents) sont élus en binôme (un homme et une femme par canton), pour 6 ans au suffrage universel direct.

Au plus proche des habitants, les Conseillers départementaux sont investis dans la vie locale. En lien avec les habitants mais aussi les élus des communes, ils permettent une relation constructive de terrain.



Jean-François LAMORLETTE  
CLERMONT-EN-ARGONNE



Arlette PALANSON  
CLERMONT-EN-ARGONNE



Danielle COMBE  
COMMERCY



Frédérique SERRE  
DIEUE-SUR-MEUSE



Jérôme STEIN  
ÉTAIN



Marie-Astrid STRAUSS  
ÉTAIN



Remy BOUR  
LIGNY-EN-BARROIS



Dominique AARNINK-GEMINEL  
MONTMÉDY



Pierre-Emmanuel FOCKS  
MONTMÉDY



Pierre BURGAIN  
REVIGNY-SUR-ORNAIN



Isabelle JOCHYMSKI  
REVIGNY-SUR-ORNAIN



Sylvain DENOYELLE  
SAINT-MIHELLE



Marie-Paule SOUBRIER  
BELLEVILLE-SUR-MEUSE



Francis FAVE  
VAUCOULEURS



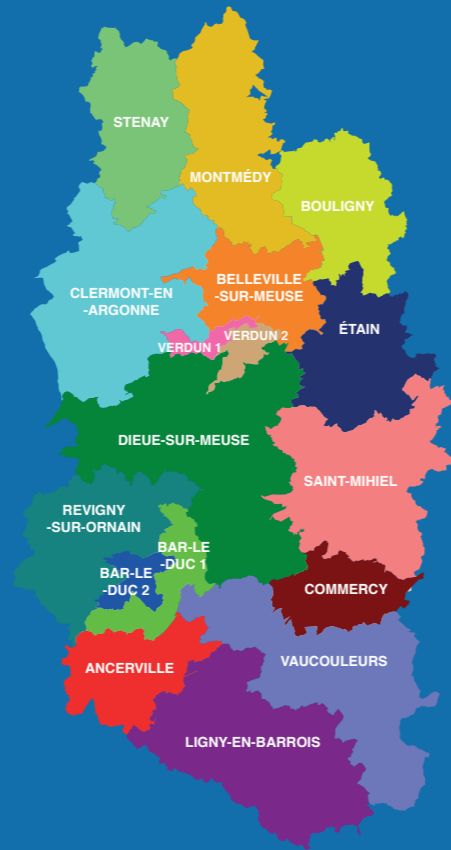
Sylvie ROCHON  
VAUCOULEURS



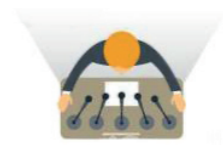
Dominique GRETZ  
VERDUN 1



Samuel HAZARD  
VERDUN 1



## Comment est organisé le Conseil départemental ?



Le Président, les 10 Vice-présidents, et les Conseillers départementaux constituent l'Assemblée départementale qui règle par ses délibérations les affaires du Département.

### L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Composée des 34 Conseillers départementaux, elle se réunit au moins une fois par trimestre lors de séances publiques. C'est lors de ces sessions que sont votées les grandes décisions concernant la vie du Département. La majorité absolue de ses membres est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

### LA COMMISSION PERMANENTE

Composée en Meuse de l'ensemble des élus départementaux, elle a pour mission de statuer sur les affaires du Département. Des pouvoirs importants peuvent lui être accordés (notamment l'attribution des subventions et les modalités de gestion du domaine départemental). Elle se réunit environ une fois par mois pour délibérer sur de nombreux dossiers lors de séances qui ne sont pas publiques mais donnent lieu à la publication des actes.



### LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Sous l'autorité du Président, ils exécutent les décisions prises par l'Assemblée départementale. Près de 1200 agents exerçant quelque 90 métiers différents y travaillent.

### VIE SOCIALE, CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- **Gestion des collèges** : construction, entretien, équipement et restauration des collèges, gestion des agents d'entretien et de restauration des collèges.
- **Mobilisation des compétences départementales en faveur de la jeunesse**.
- **Culture** : développement de l'offre culturelle et gestion des bibliothèques de prêt, des archives départementales, des musées départementaux...

- **Sport** : appui logistique et financier aux sportifs et associations, accompagnement des projets sportifs structurants...
- **Démocratie participative**

### ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET EMPLOI

- **Tourisme**
- **Habitat et urbanisme ; Mobilités**

- **Emploi et insertion** : gestion du revenu de solidarité active (RSA), chantiers d'insertion, fonds de solidarité pour le logement...
- **Aménagement**, équipements et usages numériques

### SOLIDARITÉ ET SANTÉ

- **Aide à l'enfance** : promotion santé maternelle et infantile (PSMI), adoption, aide sociale à l'enfance (ASE), soutien aux familles en difficultés financières...
- **Aide aux personnes âgées** : instruction de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), gestion des EPHAD, politique de maintien des personnes âgées à domicile...

- **Aide aux personnes en situation de handicap** : politique d'hébergement et insertion sociale, MDPH.
- **Santé** et accès aux soins

### INFRASTRUCTURES ET GESTION DURABLE

- **Gestion du domaine routier** : routes départementales et ouvrages d'art.
- **Transition écologique** : intervention dans les domaines de l'eau, de la biodiversité, de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et chasse, des déchets et du développement durable ; infrastructures de déplacement doux

- **Aménagement et développement territorial** : aménagement foncier, remembrement, assistances techniques aux collectivités.
- **Sécurité et prévention** : Secours et Incendie, Protection Civile, Prévention routière